

MAIRIE BELLOC SAINT-CLAMENS
32300 BELLOC SAINT-CLAMENS
Permanence : Jeudi de 8h30 à 12h
TEL : 05.62.66.76.05
@ : mairie.belloc@wanadoo.fr

NOTE DE PRESENTATION

Cette révision a pour objet de répondre au besoin de l'entreprise EUROSAMA (vente de matériel agricole) de s'agrandir. En effet, la carte communale approuvée en 2016 prévoit bien une zone « ZA » mais celle-ci correspond uniquement aux bâtiments existants et ne permet pas à l'entreprise de s'agrandir. La présente révision de la carte communale concerne donc uniquement ce secteur, passant ainsi de 0.85 ha à 1.60 ha.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

28/01/2021

N° E21000006 /64

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE : 1

Vu enregistrée le 21/01/2021, la lettre par laquelle la Commune de Belloc Saint-Clamens demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

La révision de la carte communale ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Jacques MELLIET est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Mme la Maire de la Commune de Belloc Saint-Clamens et à M. Jacques MELLIET.

Fait à Pau, le 28/01/2021

Le Président,

Valérie QUEMENER

XXXXXXXXXXXX
Séance du 10 Octobre 2019
XXXXXXXXXXXX
DELIB 10/2019C

DEPARTEMENT
du
GERS

En exercice : 11
Ayant pris part à
la délibération : 8

Convocation du
Conseil Municipal
du : 03/10/19

Date
affichage
03/10/19

ARRIVÉE SCEC / BAC
21 OCT. 2019

L'an deux mil dix-neuf le dix octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LADOIS Claudine, Maire.

Présents : LADOIS C, ESTAQUE C, SAINT-MARTIN B, LAGLEIZE J, DOSSAT J-M, QUINAULT C, BURGAN E, BARRIEU O.

Excusé (es) : BOUBENNE V.

Absent (es) : ABADIE G, PUJOS S.

A (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s) : M. Cyril QUINAULT a été élu secrétaire

Objet : REVISION DE LA CARTE COMMUNALE

Madame le Maire PROPOSE que l'on modifie la carte communale, afin de procéder à l'agrandissement du secteur LAPALU :

En

- Intégrant une partie de la parcelle A233 attenante à l'entreprise EUROSAMA.
- Permettant à l'entreprise EUROSAMA (Sise sur la parcelle A 232) de s'agrandir.

Pour ce faire le Conseil Municipal a choisi le bureau d'étude TADD représenté par Amandine RAYMOND 56 rue du Pic de Midi 65190 POUMAROUS.

Le Conseil Municipal AUTORISE Mme Le Maire à signer tous les documents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
LADOIS CLAUDINE

